

# SEANCE DU 09 MAI 2016

**Président** : Monsieur GAVILLON

**Présents** : Mme RAYNAUD, Ms GUERIN, REVEL, Mmes VENET, MICHAUD, CALLY, MAYOUSSIER, CHANET, Ms CURT, PETITJEAN

**Excusés** : Mme FOURNIER-BERGERON, Ms ECOCHARD, PETIT, CORDIER

**Secrétaire de séance** : M. PETITJEAN

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, maire, approuve le compte rendu de la séance du 11 avril 2016 et passe à l'ordre du jour :

***URBANISME :***

**Propriété TARDY** : présentation d'une ébauche de schéma d'aménagement pour débat et réflexion.

***DELIBERATIONS :***

**Décision modificative budget locaux commerciaux**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certaines lignes budgétaires pour le budget locaux commerciaux 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal vote les décisions modificatives suivantes :

**BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX**

**INVESTISSEMENT**

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>
<u>Article (Chap.) - Opération</u>	
2313 constructions	+ 140,00
020 dépenses imprévues	- 140,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>0</b>

**Extension de l'EPF de l'Ouest Rhône-Alpes**

Vu le rapport FIGEAT en date du 1<sup>er</sup> mars 2016 qui stigmatise et minimise l'action de l'EPF de l'Ain sur l'ensemble du Département notamment pour la production de logements sociaux,

Vu l'engagement de l'ensemble des collectivités locales en faveur de la production de logements sociaux et de logements abordables sur l'ensemble du Département,

Vu la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages du Département au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus que structures existantes,

Vu l'action de l'EPF de l'Ain en faveur du logement social, du développement économique, et de l'accompagnement de l'ensemble des collectivités du territoire,

Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales,

Monsieur, le Maire sollicite la délibération du Conseil Municipal afin de :

- refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.
- refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
- respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social. respecter le principe de libre administration des collectivités locales.
- d'affirmer que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat.
- d'inviter chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

### **Groupement de commande « Voirie et aménagements urbains – Travaux d'entretien et travaux neufs »**

L'accord cadre de travaux de voirie et d'aménagement notifié le 18/02/2014 se termine en février 2017, ce qui met fin à la convention de groupement de commandes.

Bien qu'il ait donné satisfaction, il est proposé de ne pas reconduire ce dispositif lourd, tant que les besoins ne sont pas clairement définis avec le changement de périmètre de l'agglomération.

Dans l'attente de cette échéance, Bourg-en-Bresse Agglomération propose de renouveler la convention de groupement de commandes avec ses 15 communes dans les conditions prévues par l'article 8 du code des marchés publics ; la convention prévoit :

- De désigner Bourg-en-Bresse Agglomération comme coordonnateur du groupement.
- Un marché de travaux de voirie et d'aménagement
- Un marché de travaux de signalisation

Ces deux marchés seront conclus pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois.

Il n'est pas prévu de lot géographique, les commandes de travaux de voirie seront limitées à 100 000 € HT environ hors enduits, les travaux plus conséquents se feront par le biais de consultations séparées.

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de l'adhésion de la commune de SERVAS au groupement de commande « Voirie et aménagements urbains – Travaux d'entretien et travaux neufs », constitué par Bourg-en-Bresse Agglomération et les communes de Bourg-en-Bresse Agglomération ;
- DESIGNER Bourg-en-Bresse Agglomération comme coordonnateur du groupement de commande et DONNER MANDAT à Bourg-en-Bresse Agglomération pour signer et exécuter le marché au nom de la commune ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande.

**Logement de la cure** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le logement type 3 situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la cure est disponible à la location depuis le 12 février 2016.

Aucune demande n'est parvenue en mairie depuis cette date.

Deux compagnons de la communauté EMMAUS sollicitent cet appartement en colocation.

Après rencontres et discussions avec madame la présidente et les responsables de la communauté EMMAUS, ce logement type 3 correspond à leur recherche pour loger Monsieur MURAVJEV Didier et Monsieur BARROSO Jean-François.

Le loyer était de 487.91 €. Compte tenu des revenus précaires des deux colocataires et des aides auxquelles ils peuvent prétendre, le loyer ne devra pas dépasser 440.00 €.

Seront signés :

- Un contrat de location entre messieurs MURAVJEV Didier, BARROSO Jean-François et la commune de SERVAS,
- Une convention d'occupation entre messieurs MURAVJEV Didier, BARROSO Jean-François, la communauté EMMAUS et la commune de SERVAS, précisant les engagements de chacun.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, compte tenu qu'aucune demande de location n'est recensée, décide :

- De louer l'appartement mentionné ci-dessus à messieurs MURAVJEV Didier et BARROSO Jean-François, à dater du 24 mai 2016.
- De fixer le montant du loyer à 440.00 € par mois payable le 1<sup>er</sup> de chaque mois d'avance avec une caution représentant un mois de loyer,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location ainsi que la convention d'occupation.

**Avis sur le PNR :** des contacts seront pris avec les communes concernées de l'agglomération pour définir une position commune.

### **Emplois saisonniers**

Avant d'effectuer un choix parmi les candidats, le conseil municipal définit des critères de sélection, et compte tenu de ces éléments, décide de recruter :

- Valentin FLECHON du 04 au 29 juillet 2016,
- Maxime GUILLEMAUD du 01 au 26 août 2016.

### ***QUESTIONS DIVERSES :***

**Fibre optique :** BBA a signé la convention de programmation et de suivi des déploiements de la fibre optique avec les différents partenaires. Monsieur le Maire présente le programme d'Orange qui s'est engagé à un déploiement sur la totalité du territoire au 31/12/2020.

**CHAMPENOISE DE TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIES FERREES** de Champagne au Mont d'Or sollicite la location, pendant quelques mois, d'une partie de l'entrepôt situé 5 chemin de Longchamp, afin de stocker du matériel, pendant les travaux sur la voie ferrée Bourg Lyon. Une convention d'occupation précaire sera établie et le loyer fixé suivant la surface.

**Centre village :** inauguration le samedi 28 mai 2016 à 11H00.

**Eclairage public :** extinction de 23H00 à 05H00, coût de la modification : 984.00 € pour quatre réseaux lumineux concernés, effectué par l'entreprise BALTHAZARD.

**Feux tricolores :** validation du devis de l'entreprise BALTHAZARD pour réfection de la boucle endommagée sur la RD64 Saint André, montant : 795.05 € TTC.

### ***COMPTE RENDUS :***

#### **Danièle RAYNAUD :**

- Présentation du bilan comptable de l'opération « cellules commerciales ». Compte tenu des fonds versés, Bourg Habitat reversera la somme de 113 055.11 € à la commune. Un avenant n° 2 à la convention de mandat permettra de solder comptablement cette opération.
- Achat d'un congélateur pour la salle polyvalente chez DARTY, montant : 319.00 €

**Yves REVEL :** présentation des différentes consultations auprès de fournisseurs pour des achats et des travaux. Les devis retenus sont :

- Stéphane VACHET : Curage de fossés chemin des Sauvagères, 1 440.00 € TTC.
- GENILLON : chaudière appartement 4 chemin de Longchamp, 6 878.56 € TTC.
- ESPACES VERTS DE L'AIN : panneaux rigides et portail école maternelle, 6 772.56 € TTC.

- PROD'ALU : menuiserie aluminium porte arrière salle polyvalente, 3 969.60 € TTC.
- Métallerie MOREL : fabrication de trois protections pour fenêtres boulangerie : 876.00 € TTC.

**Isabelle MICHAUD :**

- Bourg en Bresse Agglomération : présentation du guide des animations organisées par le conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes et concernant la découverte du patrimoine naturel dans l'Ain.

**Serge GUERIN :**

- COPIL TAP : effectifs stables, une enquête de satisfaction sera envoyée aux familles pour connaître le ressenti des enfants.

**Ludovic CURT :**

- Commission politique de la ville BBA :
  - ADSEA : présentation, bilan et chantiers en cours.
  - Points info emplois : les 20 ans seront fêtés le 26 mai 2016.

**Marie-Thérèse VENET :**

- Bilan du fleurissement au giratoire : 4 589.62 € TTC.
- Bas les Masques : des animations culturelles dans toute la ville de Bourg en Bresse.

**Christèle MAYOUSSIER :**

- Assemblée générale de la Petite Unité de Vie
- Réunion à Lent avec les responsables du quotidien le Progrès.

**Affiché le 13 mai 2016**